

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN JANVIER 2025



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

III. CONCLUSION

SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA et SOS-Torture

ACRONYMES

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Forces de Défense de la Démocratie
ECOFO	: Ecole Fondamentale
TGI	: Tribunal de Grande Instance

0. INTRODUCTION

Ce bulletin mensuel, intitulé « **Femme abusée, nation déchirée** », couvre le mois de janvier 2025. Les grandes tendances observées concernent notamment les violences basées sur le genre, ainsi que d'autres formes de violences faites aux femmes et aux enfants.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : une femme violée, trois cas de violences domestiques, quatre femmes tuées, deux femmes arrêtées, neuf cas de violences sexuelles contre des mineurs, un enfant tué, une fille malmenée et un enfant arrêté.

Des militaires, des policiers, et des membres du parti CNDD-FDD figurent parmi les présumés auteurs de ces violations des droits humains.

Le constat est, par ailleurs, que les auteurs de ces actes ignobles restent majoritairement impunis, ce qui accentue le climat de peur et d'insécurité.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURS

Quatre garçons mineurs victimes de viol dans la commune et province de Kayanza

Le 28 décembre 2024, sur la colline Bubezi, les forces de l'ordre ont arrêté Bosco Igiraneza, connu sous le nom de Kibutura, un coiffeur accusé d'avoir violé six garçons âgés de 13 à 18 ans.

Originaire de la colline Musave, en ville de Kayanza, cet individu avait déjà été condamné pour des crimes similaires en 2022, mais avait bénéficié d'une grâce présidentielle. Après sa sortie de prison, il s'était installé à Bubezi, où il travaillait comme coiffeur et projetait des films vidéo dans un petit studio. C'est dans ce contexte qu'il aurait attiré ses jeunes victimes en leur promettant un emploi rémunéré.

Une fois les garçons recrutés, Kibutura les droguait avec des boissons alcoolisées locales (Kik, Karibu) afin de les rendre inconscients et de les agresser sexuellement. Il les menaçait de mort s'ils osaient parler de ces actes.

L'affaire a été mise au jour grâce à la vigilance du propriétaire de la maison louée par Kibutura. Ayant remarqué un comportement suspect entre son fils et le locataire, le père a insisté pour connaître l'origine de cette tension. Sous pression, l'adolescent a finalement révélé les abus

dont il avait été victime. Alertés, les notables de la colline ont immédiatement contacté la police, et Mugisha, OPJ, a été chargé de l'enquête.

Les victimes sont :

I.N., 15 ans, violé dans la nuit du 4 décembre 2024

K.N., 14 ans, violé dans la nuit du 8 décembre 2024

S.N., 15 ans, violé dans la nuit du 14 décembre 2024

B.N., 17 ans, qui a passé une semaine chez le présumé violeur.

Une fillette victime de viol dans la commune et province de Rumonge

Le 13 janvier 2025, une petite fille de 5 ans, E.H.I., a été brutalement violée par Asmani Nsengiyumva, un jeune homme de 26 ans, dans la province de Rumonge.

D'après les parents de la victime, Nsengiyumva avait été engagé comme peintre dans le magasin de la famille en janvier 2024.

Le jour des faits, alors que l'enfant rentrait de l'école maternelle, Nsengiyumva l'a conduite dans la boutique pour commettre son acte délictueux. Ses parents ont immédiatement alerté la police, entraînant l'arrestation de Nsengiyumva le lendemain, et il a été incarcéré au commissariat de Rumonge.

Le 17 janvier 2025, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Rumonge a condamné Nsengiyumva à 20 ans de prison ferme pour viol sur mineur. Au cours de l'audience, il n'a pas contesté les faits et a prétendu qu'un sorcier lui avait conseillé de commettre ce crime pour acquérir richesse et pouvoir. Après le verdict, il a été transféré à la prison centrale de Murembwe.

Une jeune fille victime de viol dans la commune et province de Rumonge

Le 15 janvier 2025, la Ligue Iteka a reçu des informations concernant un incident survenu le 11 janvier 2025, aux alentours de 20 heures, sur la sous-colline Kivubo, dans la colline Nyagasaka.

B.R., une jeune fille de 16 ans travaillant comme vendeuse dans une boutique, a été violée par un homme non identifié. Ce dernier s'était présenté comme un client et, en l'intimidant avec un couteau, l'a menacée de mort si elle osait crier.

Après l'agression, l'homme a pris la fuite et B.R. a crié à l'aide. Ses voisins sont intervenus et l'ont escortée au centre Humura pour bénéficier d'une prise en charge holistique. Elle y est restée jusqu'au 16 janvier 2025.

Les autorités locales ont tenté de retrouver l'agresseur, mais leurs efforts sont restés vains.

Une fille victime de viol en commune Nyabiraba, province de Bujumbura

Une information reçue par la Ligue Itoka le 22 janvier 2025 rapporte qu'en septembre 2024, sur la colline Musenyi, dans la commune de Nyabiraba, province de Bujumbura, C.N., une élève de 16 ans en classe de 6ème à l'ECOFO Musenyi, a été victime d'un viol.

L'agresseur, Ezéchiel Havyarimana, membre du parti CNDD-FDD et résidant à Musenyi, a commis le crime dans une maison en construction, comme l'a indiqué un témoin oculaire. Plusieurs sources, y compris des enfants, ont assisté à l'incident et ont désigné Havyarimana comme l'auteur.

Lors de l'audience du 8 janvier 2025, l'accusé a reconnu les faits, et le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Kabezi l'a condamné à une peine de 27 ans d'emprisonnement.

Une fille victime de viol dans la commune et province de Ngozi

Le 25 janvier 2025, sur la colline Rusuguti, dans la zone, commune et province de Ngozi, A.D., âgée de 10 ans, a été violée par un adulte non encore identifié.

L'enfant a été retrouvée dans un champ de maïs et a été rapidement conduite à l'hôpital pour recevoir des soins médicaux. Le présumé agresseur l'a appâtée avec des beignets avant de l'emmener dans le champ pour commettre son acte.

Une fillette victime de viol en commune Bugendana, province de Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, au centre Bugendana situé sur la colline Mukoro, commune Bugendana, province de Gitega, Lahayi Rôti Iteriteka, âgée de 6 ans et écolière en 1ère année à l'ECOFO Bugendana II, a été violée par un certain Passy, âgé de 32 ans, vivant avec un handicap physique (se déplace à l'aide d'une chaise roulante).

Selon Anastasie Nibogora, mère de la victime, Passy est venu au restaurant vers 18h comme d'habitude. Il a pris l'enfant en lui disant : « urira aka kaduga kanje ndaguhe umunyenga, tugende kugura imyembe », comme il avait l'habitude de le faire. De retour, les autres vendeurs ont remarqué que l'enfant avait du mal à marcher rapidement. Deux femmes, Evelyne et Medy, ont appelé Anastasie. L'enfant a expliqué que Passy l'avait posée sur ses jambes et avait

introduit son sexe dans le sien. Toujours selon Anastasie, beaucoup de spermatozoïdes étaient présents sur sa jupe et au niveau de son sexe, ainsi que de petites blessures au niveau de la vulve. Cela a été confirmé par un infirmier du CDS Bugendana, qui a demandé à la mère de la victime de se rendre à l'hôpital Mutoyi. À l'hôpital Mutoyi, l'enfant a été examinée et a reçu des médicaments.

Malheureusement, toujours d'après Anastasie, l'OPJ Antoine Mahinja, après avoir vu le carnet médical de l'hôpital Mutoyi, a conseillé à Anastasie d'accepter une somme de 200 000 francs burundais, donnée par Félicité Murekerisoni, mère de Passy, pour que l'affaire soit réglée à l'amiable, sous prétexte que l'auteur est un handicapé physique. Cependant, Anastasie a refusé cet argent et a demandé que justice soit faite.

Jusqu'à présent, l'auteur n'a pas encore été arrêté.

I.1.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES

Une femme violée et tuée en commune et province de Gitega

En date du 29 janvier 2025, vers 19h, une jeune femme de 24 ans, Josiane Niyonkuru, a été sauvagement assassinée par Édouard Hagabimana, un commerçant de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans le quartier Magarama de la province Gitega.

Selon le chef de quartier, Léandre Nzibarega, la victime avait passé la journée au chantier comme aide-maçon. Vers 17h, Édouard l'a appelée pour lui demander de passer la nuit chez lui. Plus tard, vers 20h, Édouard a appelé son frère pour lui demander de venir l'aider à évacuer un cadavre de sa maison.

Le frère d'Édouard a alerté le chef de quartier, qui a appelé la police. Lors de leur arrivée sur les lieux, ils ont trouvé le corps de Josiane décapité dans la salle de bain.

Selon les témoins, la victime avait été violée avant d'être tuée. Édouard Hagabimana a été arrêté sur place et conduit au cachot du commissariat provincial, tandis que le corps de Josiane a été transporté à la morgue de l'hôpital Bethaniya de Songa.

Un procès de flagrance a été prévu pour le 1er février 2025.

Il est important de noter qu'Édouard Hagabimana vivait seul depuis le début du mois de janvier, après des conflits avec son épouse. L'enterrement de Josiane aura lieu dès que sa famille, qui se trouve à Mwaro, arrivera à Gitega.

I.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Une femme battue par son mari à Buhiga, province de Karusi

Selon une information transmise à la Ligue Iteka le 5 janvier 2024, un incident survenu le 20 décembre 2024, aux alentours de 20 heures, sur la colline Gitanga, commune Buhiga, province de Karusi, a choqué les habitants. Nzeyimana, 40 ans, membre du parti CNDD-FDD, a violemment agressé son épouse Bibiane, 34 ans, membre du même parti.

D'après les témoignages recueillis, le conflit serait né d'un désaccord concernant la vente d'une vache familiale. Face au refus de sa femme, Nzeyimana aurait perdu son sang-froid et l'aurait frappée à coups de bâton, causant de graves blessures, notamment la perte de deux dents.

Après avoir laissé sa femme inconsciente, Nzeyimana s'est rendu de lui-même au poste de police de la zone Buhiga, où il est actuellement détenu.

De son côté, la victime a été transportée d'urgence à l'hôpital de Buhiga. Après des soins intensifs, elle a pu regagner son domicile le 30 décembre 2024.

Une femme agressée en commune Gatara, province de Kayanza

Selon une information parvenue à la Ligue Iteka, le 15 janvier 2025, Boniface Manirakiza, âgé de 42 ans, a détruit la maison de sa femme Gretta sur la colline Shinya, en commune Gatara, province de Kayanza.

D'après Siméon, directeur du bureau communal en charge du développement familial et communautaire, cet homme avait abandonné sa femme et leurs quatre enfants en 2020 pour se rendre dans la province de Cibitoke, où il travaillait comme ouvrier agricole. Depuis lors, il n'était jamais retourné auprès de sa famille, ayant refait sa vie avec une autre femme à Cibitoke.

Des sources indiquent que son épouse a ensuite été enceinte d'un voisin, ce qui aurait déclenché la colère de Manirakiza. Le 15 janvier 2025, il est revenu avec l'intention de tuer sa femme. Effrayée, Gretta a pris la fuite. Dans un accès de rage, Boniface a détruit la toiture de la maison et a emmené deux de leurs quatre enfants, âgés de six et huit ans.

Alertées, les autorités communales de Gatara, représentées par Donatien Ndiokubwayo, ont assuré que des recherches seront menées à Cibitoke pour retrouver et arrêter Manirakiza afin qu'il soit poursuivi conformément à la loi.

Une femme battue en commune et province de Kayanza

Le 23 janvier 2025, vers 20h, sur la colline Kirema, en commune et province de Kayanza, Josepha Dusabe, enseignante, a été violemment battue par son mari, Albert Nduwayo, militaire.

D'après des témoins oculaires, l'agression serait survenue après qu'Albert a accusé son épouse de ne pas avoir donné une bonne éducation à leur fille, Mixella Iradukunda, 21 ans, qui venait d'être surprise en situation de prostitution à l'hôtel Maravilla.

Toujours selon ces témoins, Albert est rentré chez lui en colère et s'en est pris à sa femme, affirmant que leur fille avait déshonoré la famille. La jeune femme n'était pas encore rentrée à la maison au moment des faits. La dispute a dégénéré en violences physiques, nécessitant l'intervention des voisins pour secourir la victime.

Après l'agression, Josepha a trouvé refuge chez le chef de colline, Diomède Busimbo.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

II.1.1. DES FEMMES TUEES

Un corps sans vie d'une femme découvert en commune et province de Ruyigi

Dans la matinée du 2 janvier 2025, le corps sans vie d'une femme âgée d'une trentaine ou quarantaine d'années a été découvert dans une brousse près de la rivière Yatsinda, entre les collines de Ngarama et Rukaragata, en commune et province de Ruyigi.

La victime, enveloppée dans un sac, présentait des traces visibles au niveau de la gorge, suggérant qu'elle avait été ligotée à l'aide d'une corde. Ces éléments laissent penser qu'elle aurait été tuée ailleurs avant d'être abandonnée à cet endroit.

L'identité de la femme et les circonstances exactes de ce meurtre restent pour l'instant inconnues. Les autorités locales, alertées par cette macabre découverte, ont immédiatement ouvert une enquête pour faire la lumière sur ce drame.

Antoinette Semugara, administratrice communale de Ruyigi, a confirmé que des investigations étaient en cours pour identifier les auteurs de ce crime et en déterminer les motifs.

En attendant les conclusions de l'enquête, le corps de la victime a été inhumé par l'administration communale, en collaboration avec la Croix-Rouge.

Découverte du corps sans vie d'une femme en commune de Gashikanwa, province de Ngozi

Dans la matinée du lundi 6 janvier 2025, le corps sans vie d'une prénommée Pascasie a été retrouvé sur la colline de Ngoma, commune de Gashikanwa, province de Ngozi.

Selon les témoignages de sa famille, Pascasie avait passé la soirée du dimanche précédent dans un bistro situé à Ndaro, qu'elle avait quitté aux environs de 20 heures. Des blessures étaient visibles sur ses oreilles, indiquant qu'elle aurait été tuée à coups de couteau.

Malgré les protestations de sa famille, qui souhaitait un transfert du corps à la morgue pour permettre une enquête approfondie, l'administration communale a ordonné son inhumation le jour même.

Un corps sans vie d'une femme découvert en commune Kayogoro, province de Makamba

Le 7 janvier 2025, aux alentours de 13 heures, Béatrice Nibitanga, une cultivatrice de 53 ans, a été tuée par des individus non identifiés sur la colline Gatabo, dans la commune de Kayogoro, province de Makamba.

Les voisins ont rapporté que la victime présentait des blessures au cou et à la tête, ce qui laisse penser qu'elle a été poignardée à l'aide d'un couteau près de son domicile.

D'après des sources administratives et policières, Béatrice venait de terminer des travaux agricoles dans son champ en compagnie de sa fille, qui lui avait rendu visite, avant d'être tuée. Son corps a été découvert par le domestique du voisin, qui a immédiatement alerté les autorités.

Les voisins ont indiqué que Méthode, le beau-frère de la victime, récemment converti à l'islam, l'avait menacée de mort, l'accusant d'avoir arraché des haricots dans son champ. Une convocation avait été envoyée à Méthode par la victime, mais elle n'avait pas encore été présentée devant les notables locaux.

Suite à ce drame, la police locale a interpellé quatre personnes, dont Méthode, ses deux épouses et le domestique du voisin, dans le cadre de l'enquête. Les habitants de la région soupçonnent que ce meurtre soit lié à des conflits fonciers.

Les suspects sont actuellement détenus dans les cellules du commissariat communal de Kayogoro.

Une jeune femme tuée en commune et province de Gitega

Un meurtre a été commis le 29 janvier 2025 à Gitega, dans le quartier Magarama, au Burundi. Josiane Niyonkuru, une jeune femme de 23 ans, membre du parti CNDD-FDD et aide-maçon, a été violée et tuée par Edouard Hagabimana, un homme de 25 ans, également membre du CNDD-FDD.

Selon les informations reçues par la Ligue Iteka, le crime a eu lieu dans la maison de l'auteur présumé, en l'absence de sa femme. Hagabimana avait appelé la victime avec l'intention de la violer et, face à sa résistance, il l'a tuée pour l'empêcher de le dénoncer.

Le présumé auteur a été arrêté par la police et placé en détention. Le 2 février 2025, le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Gitega a condamné Hagabimana à la perpétuité, avec des dommages et intérêts de 50 millions de francs burundais versés à la famille de la victime.

Le corps de Josiane Niyonkuru a été transporté à la morgue de l'hôpital de Songa. Cette affaire soulève des questions sur la sécurité et la justice au Burundi, ainsi que sur la responsabilité du parti CNDD-FDD dans la prévention de tels crimes.

II.1.2. DES FEMMES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une jeune femme arrêtée en commune Nyanza-Lac, province de Makamba

Selon une information transmise à la Ligue Iteka le 3 janvier 2024, Adonette Manirakiza a été arrêtée le 20 décembre 2024 sur la colline Kabondo, zone et commune Nyanza-Lac, province de Makamba.

D'après les mêmes sources, Adonette entretenait une relation intime avec Ernest Minani depuis ses années d'école fondamentale (ECOFO) jusqu'à l'université UGL de Bujumbura. Pendant cette période, Ernest prenait en charge les frais de scolarité et les besoins financiers d'Adonette, bien qu'il n'ait aucun lien familial avec elle.

À la fin de ses études, Ernest a demandé Adonette en mariage, mais celle-ci a refusé. Furieux, il a porté plainte, l'accusant d'escroquerie et de vol d'une somme de 19 millions de francs burundais qu'il affirme lui avoir versée pour ses études.

Adonette a été arrêtée et placée en détention, puis présentée au parquet de Makamba. Sylvestre Ndayegamiye, substitut du procureur, a retenu les charges d'escroquerie et de vol. Cependant, des sources locales rapportent que le procureur aurait fait pression sur Adonette, lui demandant d'accepter de se marier avec Ernest en échange de l'abandon des charges.

Il aurait également exigé qu'elle rembourse la somme réclamée si elle refusait ce mariage, bien qu'Ernest soit déjà marié.

Une femme arrêtée en commune Kayogoro, province de Makamba

Le 28 janvier 2025, Immaculée Nibizi a été arrêtée par des policiers et des jeunes Imbonerakure sur la colline Buhema, zone Mugeni, commune de Kayogoro, province de Makamba, à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie. Elle transportait 275 kg de haricots de première qualité pour subvenir aux besoins de sa famille.

Selon des témoins, elle a été interceptée par les policiers qui contrôlaient la rivière Maragarazi, puis emmenée au cachot communal de Kayogoro avec sa marchandise saisie.

Après deux jours de détention préventive, elle a été transférée au cachot du parquet en attendant son procès, prévu pour le 31 janvier 2025. La valeur des haricots saisis est estimée à 1 375 800 francs burundais, alors que la population locale vit dans une pauvreté extrême.

II.2. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

II.2.1. DES ENFANTS TUES

Un enfant tué en commune et province de Kayanza

Le 30 janvier 2025, à Kayanza, province de Kayanza, un élève de 15 ans, Patrick Nishimwe, fils d'Evariste Nyabenda et Charlotte Ndayishimiye, élève à l'ECOFO Bubezi, est décédé à l'hôpital suite aux blessures infligées par le directeur de son école, Fabien, le 23 janvier 2025.

Selon les parents et les élèves, le directeur avait frappé Patrick alors qu'il se trouvait dans une position humiliante, les jambes en l'air contre le mur et la tête tournée vers le bas, contre le sol. L'enfant n'était pas retourné à l'école depuis l'incident et se plaignait de maux de tête incessants.

Le 28 janvier, les parents ont confronté le directeur, qui leur a conseillé de prendre leur enfant à l'hôpital et a offert de payer les frais d'hospitalisation. Cependant, le 30 janvier, Patrick est décédé.

Sur ordre du gouverneur de la province, Rémy Cishahayo, Fabien, le directeur de l'école, a été arrêté et emmené au cachot du commissariat de police de Kayanza pour des raisons d'enquête judiciaire.

II.2.2. DES ENFANTS MALMENES

Une fille battue en commune Butaganzwa, province de Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1er février 2025 indique qu'en date du 13 janvier 2025, sur la colline Musema, commune de Butaganzwa, province de Kayanza, Kelissa Nishimwe, âgée de 17 ans, élève en 2e année gestion comptabilité au Lycée technique Kigarama, fille de Josué Nsabumukiza et de Ndikumana, a été battue à la tête par son enseignant Tharcisse Habarugira.

Selon la victime, elle a été accusée d'avoir regardé son enseignant à travers la fenêtre lorsque Tharcisse passait à côté de la maison de Kelissa, celle-ci étant située à proximité de l'école. Arrivée à l'école, Tharcisse a commencé à accuser Kelissa de l'avoir regardé à travers la fenêtre, ce que la jeune fille a nié. C'est alors que Tharcisse a frappé Kelissa à la tête avec un bâton.

Kelissa est actuellement hospitalisée à l'hôpital de Musema. Tharcisse a été arrêté par la police et est emprisonné dans le cachot de la commune de Butaganzwa. La victime est dans un état de santé préoccupant.

II.2.3. DES ENFANTS ARRETES ARBITRAIREMENT

Un mineur arrêté en commune Nyanza-Lac, province de Makamba

Une information reçue par la Ligue Iteka le 8 janvier 2025 révèle qu'Arsène Niyonkuru, un garçon de 16 ans, gardien de porcs originaire de la colline Rurambira, commune de Vugizo, province de Makamba, a été arrêté le 24 décembre 2024 par la police, en collaboration avec les jeunes Imbonerakure de la colline Bukeye, commune de Nyanza-Lac.

Selon des témoins, Niyonkuru travaillait pour Charles Karenzo, le révérend de l'Eglise de Pentecôte de Nyanza-Lac et membre du parti CNDD-FDD. Cependant, il n'avait pas été payé depuis six mois, ce qui l'a poussé à vendre deux porcs de son employeur pour subvenir à ses besoins. Cette action a entraîné son arrestation et une détention de sept jours au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac.

Les témoins ont ajouté que Niyonkuru a été soumis à des conditions de détention difficiles, n'ayant même pas accès à de la nourriture, alors que son patron était censé subvenir à ses besoins. La situation a pris un tournant dramatique lorsqu'il est tombé dans le coma. Les circonstances exactes de cet événement sont encore en cours d'enquête, mais il est évident que la situation est grave et nécessite une attention immédiate.

III. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours du mois de janvier 2025, il ressort clairement que les cas de meurtres de femmes ont fortement augmenté, une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

L'État du Burundi et ses instances judiciaires continuent de ne montrer aucune volonté quant à la répression de ces crimes, ce qui entrave l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes, aux filles ainsi qu'aux enfants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi demande vivement à l'État du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes et des enfants, et de promouvoir un État de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens. Il convient de rappeler au Gouvernement du Burundi que seule une répression exemplaire des auteurs de ces crimes à l'égard des femmes permettra d'éradiquer définitivement ces actes.